

0490953V
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE FELIX LANDREAU
51 RUE JEAN JAURES
49000 ANGERS
Tel : 0241667343

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 61

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/06/2023

Réuni le : 15/06/2023

Sous la présidence de : Frederic Le-Floch

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 30/05/2023

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Dotation_Globale_Horaire_repartition_2023_2024: Les membres du Conseil d'Administration approuvent la répartition proposée pour l'année scolaire 2023/2024.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	4
Blancs :	0
Nuls :	0